



# Toscane

Italie

**Du 18 au 21 mars 2027**

**Du 06 au 09 avril 2027 (+15€)**

**4 jours / 3 nuits**

**à partir de 445€ / pers**

**Base 40 personnes**

## Les points forts

- ✓ Tarif super promotionnel - Boissons incluses
- ✓ Logement dans la superbe station de Montecatini
- ✓ Ecouteurs individuels
- ✓ Visite guidée de Pise et Sienne

### JOUR 1 : MARSEILLE / PISE / MONTECATINI

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Nice et la frontière Italienne. Arrêt de détente en cours de route. Passage de la frontière à Vintimille et route le long de la riviera des Fleurs. Déjeuner libre. Après-midi, arrivée à Pise et transfert en petit train vers le Champs des Miracles. En compagnie d'un guide local, vous visiterez l'ensemble architectural du champ des Miracles où s'élèvent la cathédrale, le baptistère, sans oublier sa célèbre tour Penchée, véritable joyau de l'art roman. C'est un monument qui a pris de l'importance au cours des siècles avec son inclination prononcée suscitant l'admiration et les inquiétudes des experts et touristes. Après la visite, reprise de la route pour arriver au cœur de la Toscane à Montecatini en fin d'après-midi. Installation dans les chambres. Dîner et logement.

### JOUR 2 : SIENNE / SAN GIMIGNANO

Après le petit-déjeuner, départ pour Sienne. A l'arrivée, rencontre avec le guide local et visite de la ville ocre construite sur 3 collines. Sienne une ville d'art somptueuse composée de ruelles, de quartiers, de tours, de boutiques artisanales et de palais bien caractéristiques. Au programme figurent : la piazza Del Campo curieusement inclinée en forme de coquille où se déroule chaque année le palio, l'extérieur de la cathédrale, l'extérieur du palais public. Déjeuner au restaurant. Après-midi, départ vers San Gimignano, l'un des villages médiévaux les plus connus de Toscane. Visite libre de ce superbe petit village entouré de remparts et préservé d'une façon extraordinaire. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et nuit à Montecatini.

### JOUR 3 : PISTOIA / MONTECATINI

Petit déjeuner et départ pour la visite guidée de Pistoia charmante ville Toscane qui a su préserver son authenticité et son patrimoine médiéval. La visite de Pistoia vous offrira une découverte plus intime du charme toscan. Promenade à pied dans son centre historique qui regorge de trésors architecturaux et artistiques jusqu'à la Piazza del Duomo, l'une des places les plus fascinantes d'Italie, qui rassemble les principaux édifices religieux et civils de la ville. Déjeuner. Après-midi libre à l'hôtel ou dans Montecatini pour profiter de votre superbe station thermale toujours très animée aux nombreuses et luxueuses boutiques. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et nuit à Montecatini.

### JOUR 4 : MONTECATINI / MARSEILLE

Après le petit-déjeuner, départ en direction de la France. Déjeuner libre. Après le repas, l'autoroute nous conduit vers Nice, puis Marseille où l'arrivée est prévue en début de soirée.

#### NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme  
L'hébergement en chambre double en hôtel 3\*\*\*  
La pension complète  
Les boissons au cours des repas  
Les excursions et visites mentionnées au programme  
Les écouteurs individuels  
Le petit train à Pise  
La visite guidée de Pise en ½ journée  
La visite guidée de Sienne en ½ journée  
La visite guidée de Pistoia  
Les taxes d'accès pour l'autocar à Pise, Montecatini, San Gimignano et Sienne  
La taxe de séjour  
L'assurance annulation (offerte)  
L'assistance / rapatriement

#### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 75 €  
Le supplément départ du 06/04 : 15 €  
Les déjeuners de route  
Les pourboires et dépenses personnelles

En partenariat avec



## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

## ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

## PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation.

## CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

## ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

## FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).